



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Les 14, 15 et 16 juillet 2026, Ottawa (ON)

Résolution n° 50/2026

TITRE : Appel à l'action pour lutter contre les maladies rénales chroniques chez les Premières Nations

OBJET : Santé

PROPOSEUR(E) : Tim Ominika, Chef, Première Nation de Wijkwemkoong, Ont.

COPROPOSEUR(E) : Patsy Corbiere, Cheffe, Aundeck Omni Kaning, ON

DÉCISION : Approuvée par consensus par le Comité exécutif de l'APN

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 21(1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.
 - ii. Article 21(2) : Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.
 - iii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.
- B. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait de la maladie rénale chronique (MRC) une priorité absolue, la reconnaissant comme l'un des défis sanitaires dont la progression est la plus rapide au monde, touchant environ 850 millions de personnes à l'échelle mondiale.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calgary (Alb.)

Woodhouse

- C. La Fondation canadienne du rein a indiqué en mars 2026 que la prévalence de la maladie rénale chronique (MRC) chez les adultes autochtones ayant subi un dépistage s'élevait à 25,5 %, et les chercheurs ont conclu que cela représentait « une prévalence de la MRC deux fois plus élevée chez les Autochtones canadiens que dans la population générale ».
- D. La Fondation canadienne du rein a également souligné que d'autres statistiques nationales confirment que les peuples autochtones, dont les Premières Nations, affichent des taux plus élevés de MRC (y compris la MRC pédiatrique) par rapport à la population générale, dans un contexte de prévalence plus élevée du diabète, d'obésité et d'autres facteurs de risque.
- E. Le Réseau rénal de l'Ontario (qui fait désormais partie de Santé Ontario) s'attache tout particulièrement à lutter contre les taux disproportionnés de maladies rénales dans les communautés des Premières Nations. Les principales mises à jour et initiatives pour 2026 donnent la priorité à des soins adaptés à la culture, au dépistage précoce et à la proximité des soins afin de remédier aux difficultés liées à l'éloignement géographique.
- F. En 2019, la Stratégie ontarienne de lutte contre le cancer chez les Autochtones III a énoncé que des déterminants plus larges, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'accès limité à une alimentation saine et à l'activité physique, contribuent à un risque accru de MRC et que, en outre, la lutte contre la MRC nécessite des interventions allant au-delà du simple changement de comportement individuel, en ciblant les niveaux communautaire et politique.
- G. La souveraineté des Premières Nations en matière de données et la gestion responsable des informations de santé sont essentielles pour garantir que les données, la recherche, le suivi et les activités d'évaluation liés à la MRC respectent les droits, les priorités et le pouvoir de décision des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

- 1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la maladie rénale chronique dirigée par les Premières Nations, qui favorise la prévention, le dépistage précoce, le dépistage systématique, le traitement, la sensibilisation des patients et l'accès équitable à des soins rénaux adaptés à la culture des Premières Nations.
- 2. Enjoignent à l'APN d'exhorter Services aux Autochtones Canada, par l'intermédiaire du programme des services de santé non assurés, Santé Canada et les autres ministères fédéraux concernés, à s'acquitter de leurs obligations fiduciaires et découlant des traités en augmentant les investissements durables dans la prévention, le dépistage et le traitement de la maladie rénale chronique, les aides au transport médical, les services de dialyse, les soins spécialisés, l'accompagnement des patients et les infrastructures de santé destinées aux Premières Nations.
- 3. Enjoignent à l'APN et à ses partenaires d'organiser un dialogue national avec les Premières Nations, les organisations des Premières Nations, les fondations œuvrant dans le domaine des maladies rénales, les experts en santé, les chercheurs, les gouvernements, les organisations philanthropiques et d'autres partenaires potentiels afin de cerner des approches fondées sur des données probantes qui

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calgary (Alb.)

Woodhouse

améliorent les résultats en matière de maladie rénale chronique, tout en veillant à ce que le leadership et le pouvoir de décision des Premières Nations demeurent au cœur de toutes les initiatives, sous réserve des ressources, du financement et des capacités disponibles.

4. Enjoignent à l'APN d'inviter les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à collaborer avec les Premières Nations afin d'établir des objectifs mesurables et des mécanismes de production de rapports concernant la prévention de la maladie rénale chronique, les taux de dépistage, l'accès aux traitements, les résultats pour les patients et les indicateurs de qualité de vie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 1^{er} septembre 2026 à Calgary (Alb.)

CWoodhouse.

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

50 – 2026

Page 3 de 3